



## indemnités licenciement

Par **nadgerry**, le **01/01/2022** à **10:29**

Bonjour, je viens d'être licencié pour inaptitude. Le montant des indemnités sur la feuille unidéc correspond à presque le double sur mon bulletin de salaire. En effet, j'ai travaillé pendant 1 an en 2010/11 pour la même entreprise et été repris en 2015 et sur mon bulletin de salaire l'ancienneté date de 2010 donc 11 ans d'ancienneté. Que faire? En vous remerciant d'avance,

Par **Marck.ESP**, le **01/01/2022** à **18:41**

Bonsoir

C'est une question qui nécessite d'étudier la convention collective et les éventuels accords d'entreprise.

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale représentative.

Par **nadgerry**, le **01/01/2022** à **21:46**

Merci de votre réponse, je viens de faire le calcul et en effet ils m'ont réglé que pour 5 ans d'ancienneté et non 11 donc je pense qu'il va falloir que je contacte un avocat.